



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE REDON**

Séance du 3 avril 2025 - Délibération n° 2025-033

**AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET CRÉDITS DE PAIEMENTS
2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 3 avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Redon, dûment convoqué le 21 mars, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Mariages de l'Hôtel de Ville, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

Nombre de membres du Conseil	
En exercice	29
Présents	27
Votants	22
Vote	
Pour	22
Contre	0
Abstentions	6

Président de séance : Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Municipal à l'exception de :

- Absent excusé ayant donné mandat de vote :

Monsieur André Croguennec, pouvoir donné à Monsieur Lionel Remande.

- Absente excusée n'ayant pas donné mandat de vote :

Madame Anaïs Cadoret.

Secrétaire de séance : Madame Anne-Cécile Hurtel.

Rapport de Louis Le Coz.

Pour les inscriptions budgétaires des opérations d'investissement importantes, les collectivités ont le choix entre deux techniques comptables :

- *Selon un des principes de la comptabilité publique qui repose sur l'annualité budgétaire, la collectivité peut inscrire la totalité de la dépense sur la première année puis reporte en "restes à réaliser" le solde de l'opération jusqu'à règlement total de l'opération. Ce choix comptable oblige à inscrire également la totalité des financements sur la première année et va entraîner, en dépenses et en recettes, des restes à réaliser très importants.*
- *Par dérogation à ce principe, la collectivité peut également opter pour un échancier en début d'opération avec une ouverture des crédits par tranches annuelles. Il s'agit de l'Autorisation de Programme/Crédits de Paiement (AP/CP).*

Afin d'assurer une bonne gestion financière de l'opération en ne mobilisant pas l'intégralité des crédits sur le seul exercice 2025, il est proposé d'utiliser, pour les projets structurants, la procédure de l'Autorisation de Programme/Crédits de Paiement (AP/CP).

Cette procédure offre l'avantage d'inscrire au budget chaque année uniquement les crédits qui seront réellement consommés, correspondant aux crédits de paiement. Il est rappelé que l'autorisation de programme (AP) constitue la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement des investissements constituant le programme et que, corrélativement, les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatés pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre de l'autorisation de programme.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le **- 7 AVR. 2025**
ID : 035-213502362-20250403-SG2025_161-DE

Plusieurs opérations d'investissement d'envergure inscrites au budget 2025 sont ainsi concernées car leurs réalisations seront pluriannuelles :

- L'Abbatiale Saint-Sauveur - 1^{ère} phase
- Les espaces publics de la Presqu'île du Port (Quai Jean Bart et Quai Amiral de la Grandière) et la lutte contre les inondations.
- La friche Garnier-1^{ère} phase,
- La passerelle Vilaine,
- L'école Charlie Chaplin,
- La Ruche,
- La reprise du mur Quai Saint-Jacques,
- L'aménagement de la rue de la Chataigneraie

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la nomenclature M57,
Vu la présentation en Commission Finances du 20 mars 2024,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ

1. Abbatiale Saint-Sauveur - 1^{ère} phase

DÉCIDE d'adopter le montant de l'Autorisation de Programme de l'Abbatiale Saint-Sauveur 1^{ère} tranche à hauteur de **5 331 032,16 € TTC** qui se compose ainsi :

Montant	TTC
Travaux (dont révisions de prix et aléas), sinistre plomb inclus	4 704 427,40 €
Maîtrise d'œuvre (dont révisions de prix)	491 830,24 €
Études diverses, analyses et diagnostics, assurances, raccordements électriques, démoussage et isolation au tiers	91 876,32 €
Contrôle technique, sécurité protection santé, ordonnancement, pilotage et coordination	42 898,20 €
Total	5 331 032,16 €

APPROUVE la répartition des Crédits de Paiement comme suit :

Déjà Payé	2025	
	RAR+REP	BP
3 703 769,66 €	1 354 692,50 €	272 570,00 €

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
 Reçu en préfecture le 04/04/2025
 Publié le **- 7 AVR. 2025**
 ID : 035-213502362-20250403-SG2025_161-DE

2. Espaces publics de la Presqu'île du Port (Quai Jean Bart et Quai Amiral de la Grandière) et la lutte contre les inondations

DÉCIDE d'adopter le montant de l'Autorisation de Programme des "Espaces publics de la Presqu'île du Port (Quai Jean Bart et Quai Amiral de la Grandière) et la lutte contre les inondations" à hauteur de **4 228 839,40 € TTC** qui se compose ainsi :

Montant	TTC
Travaux (dont révisions de prix et aléas) <i>dont 408 622,23 € pour la lutte contre les inondations pour le compte de l'EPTB</i>	3 710 123,52 €
Maîtrise d'œuvre (dont révisions de prix) <i>dont 44 442,21 € pour la lutte contre les inondations pour le compte de l'EPTB</i>	474 413,04 €
Missions sécurité protection santé, ordonnancement, pilotage et coordination	37 152,44 €
Acquisitions foncières	5 000,00 €
Études et diagnostics techniques et clauses sociales	2 150,40 €
Total	4 228 839,40 €

APPROUVE la répartition des Crédits de Paiement comme suit :

Déjà Payé	2025	
	RAR+REP	BP
4 031 677,88 €	196 931,52 €	230,00 €

3. La friche Garnier -1^{ère} phase

(hors construction de la halle parapluie et aménagement des espaces publics)

DÉCIDE d'adopter le montant de l'Autorisation de Programme "friche Garnier 1^{ère} phase" à hauteur de **4 084 475,18 € TTC** qui se compose ainsi :

Montant	TTC
Travaux désamiantage, déconstruction, dépollution, curage rouge (dont révisions de prix et aléas)	2 476 492,00 €
Travaux d'aménagement du chemin sous la marée et plantation	317 274,50 €
Maîtrises d'œuvre et Assistance à maîtrise d'ouvrage pilotage	602 867,16 €
Études techniques, diagnostics, dossiers environnementaux	669 056,75 €
Travaux de raccordements et réseaux divers	18 784,77 €
Total	4 084 475,18 €

APPROUVE la répartition des Crédits de Paiement comme suit :

Déjà Payé	2025		2026	2027
	RAR+REP	BP		
523 807,30 €	3 387,88 €	1 160 510 €	1 036 860 €	1 025 000 €

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
 Reçu en préfecture le 04/04/2025
 Publié le - **7 AVR. 2025**
 ID : 035-213502362-20250403-SG2025_161-DE

4. Passerelle Vilaine

DÉCIDE d'adopter le montant de l'Autorisation de Programme de "passerelle Vilaine" à hauteur de **5 151 034 € TTC** qui se compose ainsi :

Montant	TTC
Travaux (dont révisions de prix et aléas)	4 788 000,00 €
Maîtrise d'œuvre	542 710,00 €
Contrôle technique, sécurité protection santé, ordonnancement, pilotage et coordination	10 000,00 €
Études, frais et missions diverses	60 324,00 €
Total	5 151 034,00 €

APPROUVE la répartition des Crédits de Paiement comme suit :

Déjà Payé	2025		2026	2027
	RAR+REP	BP		
	324€	2 320 €	1 918 710 €	1 000 000 €

5. École Charlie Chaplin

DÉCIDE d'adopter le montant de l'Autorisation de Programme de "l'école Charlie Chaplin" à hauteur de **3 854 654 € TTC** qui se compose ainsi :

Montant	TTC
Travaux (dont révisions de prix et aléas)	3 354 816,02 €
Maîtrise d'œuvre	353 519,50 €
Contrôle technique, sécurité protection santé, ordonnancement, pilotage et coordination	60 393,36 €
Études, assurances, frais et missions diverses	85 925,12 €
Total	3 854 654,00 €

APPROUVE la répartition des Crédits de Paiement comme suit :

Déjà Payé	2024		2025
	RAR+REP	BP	
1 087 426,80 €	1 333 737,20 €	883 490 €	550 000 €

6. La Ruche

DÉCIDE d'adopter le montant de l'Autorisation de Programme de " la Ruche" à hauteur de **500 000 € TTC** qui se compose ainsi :

Montant	TTC
Travaux (dont révisions de prix et aléas)	450 000,00 €
Maîtrise d'œuvre	50 000,00 €
Contrôle technique, sécurité protection santé, ordonnancement, pilotage et coordination	
Études, frais et missions diverses	
Total	500 000,00 €

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le - 7 AVR. 2025
ID : 035-213502362-20250403-SG2025_161-DE

APPROUVE la répartition des Crédits de Paiement comme suit :

Déjà Payé	2025		2026	2027
	RAR+REP	BP		
		100 000 €	300 000 €	100 000 €

7. Reprise mur quai Saint-Jacques

DÉCIDE d'adopter le montant de l'Autorisation de Programme de " reprise mur quai Saint-Jacques" à hauteur de **306 000 € TTC** qui se compose ainsi :

Montant	TTC
Travaux (dont révisions de prix et aléas)	227 700,00 €
Maîtrise d'œuvre	69 300,00 €
Contrôle technique, sécurité protection santé, ordonnancement, pilotage et coordination	
Études, frais et missions diverses	9 000,00 €
Total	306 000,00 €

APPROUVE la répartition des Crédits de Paiement comme suit :

Déjà Payé	2025		2026	2027
	RAR+REP	BP		
		7 800 €	€	2 270 €

8. Aménagement de la rue du Chataigneraie

DÉCIDE d'adopter le montant de l'Autorisation de Programme de "Aménagement de la rue du Chataigneraie" à hauteur de **225 000 € TTC** qui se compose ainsi :

Montant	TTC
Travaux (dont révisions de prix et aléas)	225 000,00 €
Maîtrise d'œuvre	
Contrôle technique, sécurité protection santé, ordonnancement, pilotage et coordination	
Études, frais et missions diverses	
Total	225 000,00 €

APPROUVE la répartition des Crédits de Paiement comme suit :

Déjà Payé	2025		2026
	RAR+REP	BP	
		90 000 €	135 000 €

Pour extrait conforme,

Pascal Duchêne
Maire de Redon



La Secrétaire de séance,
Anne-Cécile Hurltel
6^{ème} Maire-Adjointe

Mis en ligne le - 7 AVR. 2025